

Question de Mme Kattrin Jadin au secrétaire d'État à la Fonction publique et à la Modernisation des Services publics, adjoint au ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique, sur "l'allocation de bilinguisme pour les membres du cadre administratif et logistique des services de police situés en Communauté germanophone" (n° 15317)

Kattrin Jadin (MR):

Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, étant donné l'absence de suivi que je constate dans ce dossier – peut-être me donnerez-vous des nouvelles aujourd'hui –, je souhaite vous interroger à nouveau au sujet de la problématique des primes de bilinguisme des membres du CALog de l'arrondissement judiciaire d'Eupen.

Pour rappel, cette problématique est la suivante. Sur la base de l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant sur la position juridique du personnel des services de police, le personnel de police (fonctionnaire de police ou CALog) ayant réussi l'examen Selor ou équivalent se voit attribuer une allocation de bilinguisme. Cette prime est accordée à 100 % du montant réglementaire aux membres du cadre opérationnel des services de police de l'arrondissement d'Eupen, mais seulement à 25 % du montant réglementaire aux membres du personnel CALog. L'argument en faveur de cette différence est que dans le premier cas, la connaissance d'une autre langue nationale que la sienne est requise ou souhaitée, tandis que dans le deuxième, elle est utile sans être exigée légalement.

Or, cette distinction ne se justifie pas. Dans la Communauté germanophone, l'exercice d'une fonction au sein de la police requiert un bilinguisme effectif de la part des membres du personnel CALog étant donné qu'ils accueillent souvent un public ne parlant que la langue française, qu'ils travaillent sur la base de notes de service établies en français, que la correspondance et la communication avec les autorités nationales et autres, ainsi que toutes les formations pour les CALog se font principalement en français. D'ailleurs, l'allocation de bilinguisme est accordée aux membres du CALog de certains corps de police de Bruxelles qui se trouvent dans la même situation.

Je tiens à également à vous rappeler que la rectification de cette incohérence aurait des conséquences très réduites au niveau du budget fédéral, étant donné que les allocations des membres du personnel CALog appartenant aux deux zones de police germanophones seraient attribuées par les budgets locaux et que les membres du personnel CALog fédéraux concernés sont actuellement une petite dizaine.

Monsieur le secrétaire d'État, avez-vous aujourd'hui la volonté de rétablir un peu de justice et de cohérence en attribuant logiquement cette prime aux agents du CALog de l'arrondissement judiciaire d'Eupen, sachant le coût peu élevé que cela représenterait?

Hendrik Bogaert, secrétaire d'État:

Monsieur le président, chère collègue, en réponse à votre question, je me réfère à la réponse qui vous a été donnée le 18 janvier 2012 par ma collègue, la ministre de l'Intérieur, dans laquelle celle-ci déclare comprendre la situation du personnel germanophone du cadre administratif et logistique des services de police et estimer que leur demande est légitime.

Je partage ce point de vue et je suis prêt à examiner favorablement une demande d'augmentation du montant de la prime dont bénéficient actuellement les membres du cadre administratif et logistique des services de police situés en Communauté germanophone qui pratiquent quotidiennement un bilinguisme effectif au service du public.

L'arrêté royal PJPol portant sur la situation juridique des membres des services de police relevant de la compétence de la ministre de l'Intérieur, il lui revient d'y apporter les modifications nécessaires et de me les soumettre pour contrôle administratif. Celui-ci sera effectué dans les plus brefs délais et débouchera sans doute sur un avis positif.

Kattrin Jadin (MR):

Monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie. Cette nouvelle me réjouit, même si j'aurais préféré en prendre connaissance il y a quelques mois. Je vais évidemment reprendre contact avec la ministre de l'Intérieur pour voir comment apporter le plus rapidement possible les modifications qui s'imposent. J'espère pouvoir apporter ma contribution en ce sens.